



# CHARTRE

## DU MOULINAGE DE CHIROLS

PROJET DE CRÉATION D'UN PÔLE CULTUREL D'EXPÉRIMENTATIONS COLLECTIVES, ÉCOLOGIQUE, SOLIDAIRE ET ARTISTIQUE EN SUD-ARDÈCHE

*Cette chartre concerne tous les membres du collectif du Moulinage de Chirols, quel que soit leur statut :*

- tous les usagers de la coopérative du Moulinage de Chirols, qu'ils en soient sociétaires, locataires, salariés, ou simples usagers des espaces ou futurs espaces d'accueil au public ;
- tous les bénévoles de l'association L'ŒUVRIÈRE, anciennement "Le Moulinage de Chirols", qu'ils soient membres actifs du projet ou en soutien ponctuel.

*Cette chartre a été établie par consentement entre les membres actifs fondateurs de l'association. Elle porte ainsi la trace de l'histoire du projet.*

*Cette chartre est publique et évolutive.*

*Version novembre 2021*

## PRÉAMBULE

La présente chartre a été rédigée par les fondateurs du Collectif du Moulinage de Chirols. Elle constitue le socle éthique du projet du Moulinage de Chirols dans son ensemble et détaille son fonctionnement.

Notre volonté commune est de créer et de promouvoir un mode de fonctionnement collectif, participatif et innovant dans l'ancien Moulinage de Chirols, en créant un Pôle Culturel d'expérimentations collectives artistiques, sociales, écologiques, alliant habitations en propriété collective et activités sociales, économiques et culturelles ouvertes à toute personne (sociétaires, locataires, salariés, ou simple usager des espaces d'accueil au public) sans discrimination, le tout en cohésion et en concertation avec les acteurs du territoire.

Notre objectif :

- créer un lieu et des outils au service du territoire, à but écologique, non-lucratif et anti-spéculatif
- ouvrir un lieu d'échange culturel, social, artisanal, scientifique, interdisciplinaire, intergénérationnel, un lieu de création collective ouvert
- expérimenter des manières de fonctionner alternatives : solidarité sociale, mutualisation, gouvernance participative et horizontale, propriété collective et droit d'usage

## VALEURS

- Expérimentation et créativité
- Gouvernance participative et horizontale
- Non lucrativité et gestion désintéressée
- Recherche de l'utilité collective et de l'intérêt général
- Eco-citoyenneté et démarche écologique et citoyenne dans une réflexion globale autour de la préservation des ressources naturelles, l'éco-construction, la valorisation des ressources locales
- Ancrage territorial (valorisation de l'emploi et des activités locales)
- Transparence, ouverture et recherche d'une forme d'exemplarité en matière d'éthique et d'équité
- Solidarité et entraide : coopération et mutualisation d'activités, de moyens et de savoirs ; solidarité intergénérationnelle
- Engagement des adhérents-habitants à s'impliquer non seulement dans un projet d'habitat, mais dans un projet global d'intérêt commun visant à faire converger les différentes activités du lieu, les besoins du territoire et les souhaits de vie de chacun.
- Création par la Coopérative de logements à caractère éthique, solidaire et social : en résidence principale selon les termes de la loi Alur ; dans une logique anti-spéculative ; sous propriété collective et d'usage ; dont les tarifs bas sont rendus possibles par un système de solidarité entre les membres
- Respect, écoute de chaque individu, des différences, de la nature et de la temporalité des apports de chacun

## ENGAGEMENT COLLECTIF, TRAVAIL BÉNÉVOLE ET NON-LUCRATIVITÉ

Les usagers réguliers, et notamment les coopérateurs s'engagent à mettre en commun leurs compétences en travaillant bénévolement sur l'élaboration du projet dans ses phases de conception, de réhabilitation du lieu, puis par la suite dans la vie quotidienne, l'entretien et l'animation du lieu. A ce titre, ils adhèrent librement à l'association en tant que bénévoles.

Ils entrent dans le projet pour en être les acteurs et non les consommateurs. Ils s'engagent à l'avancée constante et durable du projet et à ménager une répartition équilibrée du travail au sein du groupe selon un principe de réciprocité. Ils s'engagent dans le même temps à respecter leur propre capacité et temporalité, ainsi que celles des autres.

La participation au fonctionnement de la coopérative, comme de l'association est bénévole et désintéressée, elle ne peut avoir aucun but financier. Il a pour but l'épanouissement de soi, du groupe, du lieu et du territoire dans lequel il s'inscrit.

## FONCTIONNEMENT

### LE PROCESSUS D'INTÉGRATION DES COOPÉRATEURS AU SEIN DE LA COOPÉRATIVE ET ENGAGEMENT LIBRE AUPRES DE L'ASSOCIATION

Toute personne ayant formulé le souhait de souscrire à des parts sociales de type H, P ou O, et devenir ainsi sociétaire-coopérateur (habitant, porteur d'activité ou ouvrier) de la Coopérative devra suivre un processus d'intégration. Celui-ci se déroule en plusieurs étapes, la rencontre avec le projet et donc avec l'association et

ses activités étant le premier palier indispensable à l'implication par la suite dans la coopérative.

Après une phase de rencontre au cours de laquelle le candidat assiste à un certain nombre de week-ends de travail avec le collectif (3 week-end minimum de plénières de l'association et d'observation du travail en commission) ainsi que de moments de rencontre informelle et conviviale, sa demande peut être portée en vue d'une décision des coopérateurs prise au consentement au sein de l'Assemblée des Coopérateurs de la Coopérative. Si un ou plusieurs coopérateurs expriment le besoin de prolonger la durée du processus de cooptation, celle-ci est prolongée jusqu'à ce que l'ensemble des coopérateurs soient en mesure d'émettre un avis.

De par leur cooptation, les coopérateurs de la coopérative s'engagent à participer autant que possible à la totalité des réunions mensuelles, à adhérer librement chaque année à l'association et à travailler entre les réunions au sein d'au moins une des commissions thématiques, incluant : architecture, écologie, montage juridique, financement, gouvernance, communication, etc.

De par leur cooptation, les coopérateurs de la coopérative s'engagent également sur un certain nombre de jours de chantier, répartis en 3 : le minimum statutaire par coopérateur, défini par les statuts de la coopérative (60 jours), un minimum indexé sur le nombre de m2 du lot attribué le cas échéant, un nombre de jours libre en fonction des possibilités de chacun.e.

## PRINCIPE DE TRANSPARENCE ET D'OUVERTURE

Notre projet est participatif et ouvert à toute personne sans discrimination. Toute personne peut ainsi adhérer à l'association et participer aux activités.

Les sociétaires non coopérateurs et les membres de l'association non sociétaires de la coopérative peuvent assister aux réunions du collectif et s'investir dans les commissions de travail s'ils le souhaitent.

En cas de vote si le consentement échoue, leurs voix sont prises en compte mais pondérées dans le calcul de vote.

## GOVERNANCE SÉPARÉE

Un membre de l'association peut devenir sociétaire de la coopérative et suivre le processus de cooptation pour devenir coopérateur, et à ce titre participer à la gouvernance de la Coopérative en devenant éligible au Collège de Gestion.

Mais en vue d'assurer une gouvernance équilibrée et indépendante, la participation d'un membre de l'association au Collège de Gestion le rend inéligible aux fonctions d'administrateur de l'association pendant la durée de son mandat + 1 an.

Des sociétaires de la coopérative (hors Collège de Gestion), dans la mesure où ils sont membres de l'association, peuvent être élus aux postes d'administrateurs de l'association, mais ils devront dans tous les cas rester minoritaires dans ses deux instances de gouvernance : Conseil d'Administration et Bureau.

La Présidence de l'association ne pourra être confiée à un Coopérateur de la coopérative.

## GESTION DÉSINTÉRESSÉE

Que ce soit au sein de l'association ou de la coopérative, la gestion est désintéressée, aucune personne n'a d'intérêt financier direct ou indirect. L'ensemble de l'engagement est consenti à titre bénévole.

## GOUVERNANCE PAR COMMISSIONS ET BÉNÉVOLAT

Notre fonctionnement s'inspire des principes de la sociocratie : gouvernance par cercles (commissions), prise de décision prioritairement par consentement dans les instances de décisions des 2 structures juridiques. En cas de blocage, il y a exceptionnellement recours au vote à la majorité des membres actifs (*Exemple : 12 voix nécessaires sur 17 pour obtenir la majorité des 2/3*).

L'organisation est démocratique et horizontale avec un mode de fonctionnement adapté à un projet collectif, sous forme de commissions de travail (qui peuvent évoluer en fonction des besoins). Ces commissions peuvent avoir un rôle transversal entre les 2 structures, mais entrent majoritairement dans le schéma de gouvernance de l'association :

- commission communication (interne et externe : mises à jour du site internet, création des documents de communication autour du projet global, communication autour des événements culturels...)
- commission chantier (organisation des chantiers, notamment participatifs)
- commission archi (réflexions sur le projet architectural global en lien avec les usages)
- commission juridique (travail sur la gouvernance globale et l'éthique du projet dans son ensemble, chargée de travailler à l'élaboration et au suivi du Protocole d'Accord entre les 2 structures)

Les commissions liées à la gestion administrative sont naturellement séparées et propres à chacune des 2 structures.

Les membres agissent de manière bénévole dans le cadre du travail en commission comme de la participation aux chantiers participatifs.

## NOS MOYENS

### MUTUALISATION D'ESPACES ET DE MATÉRIEL, DANS L'INTÉRÊT COMMUN

Les membres du projet du Moulinage de Chirols s'engagent à participer à la réhabilitation, au bon usage et à l'animation de l'ensemble des espaces destinés à accueillir du public, dans une optique désintéressée de mutualisation des moyens, des savoirs et des savoir-faire.

### ANCRAGE LOCAL ET COOPÉRATION

- Coopération avec les collectivités territoriales (mairie, communauté de communes...)
- Intégration dans une dynamique économique, sociale et associative locale
- Dans un esprit de complémentarité et de synergie, nous travaillons en concertation avec de nombreux acteurs locaux : Fournil des Co'pains (Chirols), Espace de Vie Sociale Maison de Vallée (Burzet), Moulinage le Nautilus (Lalevade d'Ardèche), Moulinage le Vesseaux-Mère (Vesseaux), associations Bazalt, Déambul' et autres associations, artistes, et artisans locaux (dont les Champs d'Aubignas à Chirols)
- Nous oeuvrons dans un esprit de mutualisation, de coopération et de non mise en concurrence, étant donné la spécificité et la singularité de notre projet, ainsi que l'esprit dans lequel il est mené.